

AR PREFECTURE

006-210600110-20190531-DM201925-AR  
Reçu le 31/05/2019



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2019/25

DATE D'AFFICHAGE : 31 MAI 2019

OBJET : CASINO DE BEAULIEU-SUR-MER - CONCERT MUSIQUE CLASSIQUE – PASSATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT A DUREE DETERMINEE D'ARTISTE MUSICIEN

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la commande publique,  
VU le budget primitif,

VU la délibération du 07 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la commune organise, au Casino de Beaulieu-sur-Mer, le vendredi 05 juillet 2019 à 20h30, un concert « violon et piano ».

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec les artistes Slava et David GUERCHOVITCH, domiciliés respectivement au 5 Traverse des Grottes à Roquebrune Cap Martin 06190 et à Schulgasse 3- 4800 Zofingen en Suisse, de contrats d'engagement à durée déterminée d'artiste musicien portant sur la représentation au Casino de Beaulieu-sur-Mer, le vendredi 05 juillet 2019 à 20h30, d'un concert « violon et piano ».

Article 2 : Le coût des prestations, pour chaque contrat, est de 1843,67 €. Les frais de restauration, pour chaque artiste, sont de 25 €.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 31 MAI 2019

Le Maire,  
Roger ROUX

